

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LAURÉATS

**DE LA TROISIÈME ÉDITION
DES « VICTOIRES DE L'INVESTISSEMENT LOCAL »
QUI RÉCOMPENSENT LES PROJETS DE TRAVAUX PUBLICS AU SERVICE
D'UN MODÈLE PLUS ÉCOLOGIQUE ET CRÉATEUR DE VALEUR COLLECTIVE**



Limoges, le 06 octobre 2023. La Fédération Départementale des Travaux Publics de la Haute-Vienne a lancé la troisième édition des « Victoires de l'Investissement Local ». Une nouvelle fois cette année, elle récompense les infrastructures de travaux publics créatrices de valeur économiques, sociales et environnementales dans le département.

Garantir des travaux publics qui soient à la fois écologiques et créateurs de valeur économique est une problématique au cœur des priorités des collectivités territoriales. C'est bien pour mettre en avant cet équilibre vertueux que la Fédération Départementale des Travaux Publics de la Haute-Vienne sélectionne et récompense depuis 2020 les infrastructures les plus prometteuses et responsables.

Les Victoires de l'Investissement Local permettent chaque année de valoriser les projets d'investissements innovants, améliorant le cadre de vie des concitoyens et/ou préservant l'environnement tout en valorisant le secteur. Ces récompenses répondent à la volonté collective d'engagement pour l'innovation écologique et la création de modèles économiques soutenables.

Cette année, les lauréats, Maires et Présidents d'intercommunalité, se sont vus remettre leurs récompenses selon les catégories de projets suivantes : énergie et mobilité bas carbone, cadre de vie, aménagement numérique et aménagement écologique.

C'est avec plaisir que les membres jurys composés de la FDTP 87 et de son partenaire : l'Association des Maires de la Haute-Vienne, ont décidé de récompenser pour cette 3^{ème} édition :

- La commune de **Nieul**, primé en tant que « **prix du jury** ».
Pour la requalification de son centre bourg.
- La commune de **Bosmie-l'Aiguille**, primé dans la catégorie « **cadre de vie et mobilité** ».
Pour ses travaux d'aménagement d'une rue pour relier le secteur école avec le secteur de la gare (travaux de voirie, aménagement paysager, éclairage public, aménagement de l'aire de jeu et d'un city park, installation d'une borne IRVE)
- La commune de **Saint Sulpice-les-Feuilles**, primé dans la catégorie « **cadre de vie et mobilité** ».
Pour la création d'un skate Park.
- La commune de **Saint-léger-la-Montagne**, primé dans la catégorie « **cadre de vie et mobilité** ».
Pour la création d'un parking
- Le **Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, primé dans la catégorie « **Aménagement écologique et préservation de la ressource** ».
Pour la réhabilitation de la prise d'eau brut sur la rivière la Briance et la sécurisation par création d'une bache d'eaux brutes de secours et d'une station d'alerte anti-pollution sur la rivière.

CONTACT PRESSE :
Fédération départementale de la Haute-Vienne

Marianne VIOLET, Secrétaire Générale, limousin@fntp.fr, 05 55 35 07 05
Eugénie TEIL, chargée de missions, limousin@fntp.fr, 05 55 35 07 05

À PROPOS DE LA FDTP 87

La Fédération Départementale des Travaux Publics regroupe 58 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 1408 salariés (chiffres clés 2021). Elle informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes. Elle fait partie de la FRTP Nouvelle-Aquitaine, membre du réseau de la FNTP.
Pour en savoir plus : www.frtpn.fr / @FRTPNALimoges